

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.862

23 janvier 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 23 janvier 2001, à 10 h 10

Président : M. Christopher Westdal (Canada)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 862ème séance plénière de la Conférence du désarmement, ainsi que la première partie de sa session de 2001.

Comme vous le savez, une cérémonie a lieu aujourd'hui à Kinshasa pour rendre hommage à la mémoire de l'ancien Président de la République démocratique du Congo, qui a été assassiné la semaine dernière. En cette tragique circonstance, je voudrais transmettre, au nom de la Conférence et en mon nom propre, nos condoléances à la famille du défunt Président Kabila, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple congolais.

Pour commencer, je voudrais faire mes adieux aux collègues qui ont quitté Genève depuis que nous avons ajourné nos travaux en septembre, c'est-à-dire les Ambassadeurs Hewa S. Palihakkara de Sri Lanka, Iftekhar Chowdhury du Bangladesh, Suh-Ochir Bold de la Mongolie et Mohammed Al Douri de l'Iraq, en leur souhaitant à tous le plus grand succès dans leurs nouvelles missions et en formant des vœux de bonheur pour eux-mêmes et leurs familles.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui ont été chargés de représenter leur pays à la Conférence depuis septembre : les Ambassadeurs Nugroho Wisnumurti de l'Indonésie, Mykhailo Skuratovskyi de l'Ukraine et Prasad Kariyawasam de Sri Lanka. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux dans la quête de nos objectifs communs.

Je tiens aussi à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala. Je suis sûr que nous lui sommes tous reconnaissants de son intérêt indéfectible pour nos efforts et de son soutien à la Conférence.

J'en viens à présent à ma déclaration liminaire en tant que Président de la Conférence. Pour commencer, je veux exprimer ma gratitude à mes prédécesseurs qui, au cours de l'année écoulée, ont dans une large mesure dû faire face à des problèmes identiques à ceux sur lesquels nous devons nous pencher à présent. Je citerai en particulier l'Ambassadeur Petko Draganov de la Bulgarie, aux travaux duquel j'ai été pleinement associé et avec qui j'ai participé à des consultations intersessions qui ont été riches d'enseignements sur ce que devrait être l'exercice de mon mandat de président. Je suis également heureux de pouvoir compter sur le professionnalisme et l'appui de M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Enrique Roman-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence, dont c'est la première séance plénière aujourd'hui et que je tiens particulièrement à saluer à cette occasion, ainsi que tous les autres fonctionnaires du secrétariat.

Dans son rapport à l'Assemblée générale pour la session de 2000 (CD/1627, par. 36), la Conférence, soucieuse de faciliter la réalisation de progrès quant au fond pendant sa session de 2001, a prié mon prédécesseur et moi-même de tenir les consultations qui s'imposeraient pendant l'intersession et de formuler, si possible, des recommandations susceptibles de l'aider à commencer rapidement des travaux sur les divers points de l'ordre du jour, eu égard au fait que la Conférence était disposée à prendre le document CD/1624, que nous appelons "proposition Amorim", comme point de départ de nouvelles consultations, plus intenses. Au même paragraphe, elle précisait qu'au cours de ces consultations il serait notamment tenu compte des propositions et des vues présentées ainsi que des débats tenus à la session de 2000.

Je voudrais maintenant vous présenter brièvement l'état actuel de ces consultations, en faisant le point sur certaines des questions en jeu du point de vue du Président; j'aimerais recevoir vos instructions pour achever le cycle de consultations en cours et tenter d'amener la Conférence à continuer d'aller de l'avant; en attendant, je voudrais engager toutes les délégations à mettre à profit nos premières séances plénières pour faire jouer le poids politique de la Conférence, et user de sa capacité de faire évoluer les idées et les grandes orientations dans les États membres.

Comme j'en ai reçu ordre et instruction, je ne suis pas resté inactif : j'ai mené des consultations intensives à New York, pendant la session de la Première Commission, puis à Washington, Londres, Beijing, Paris, Moscou et ici même à Genève.

C'est sans surprise que j'ai constaté la grande frustration des délégations qui considèrent que la Conférence ne sert plus à grand-chose depuis plusieurs années maintenant. Elles ont le sentiment de pouvoir être utiles, que des avancées décisives sont possibles dans les domaines de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement, mais qu'on les empêche de les réaliser. Elles sont découragées par les occasions ainsi manquées (sans parler de ce que leur inspire la perte du temps et le gaspillage des compétences professionnelles).

Par ailleurs, j'ai eu confirmation de l'intérêt suscité par le programme de travail que l'Ambassadeur Amorim a proposé en août dernier dans le document CD/1624. Fruit de plusieurs années d'efforts laborieux de mise au point, ce programme, dans lequel on s'est efforcé de prendre en compte les vues et les intérêts différents de tous les membres de la Conférence, a des qualités immenses. Son application ouvrirait la voie à des réflexions, discussions et négociations approfondies, pour le bien et la satisfaction de tous. Elle permettrait d'appeler l'attention sur la Conférence, d'en renforcer la valeur en tant que lieu d'échange et de négociation et de lui rendre une certaine crédibilité, ce qui pourrait avoir des effets sur le public et sur les politiques. Les médias auraient enfin des sujets intéressants à couvrir. Enfin, tout cela arriverait à point nommé puisque nous sommes au début d'une nouvelle session et que nous devons nous pencher sur des questions d'une importance cruciale pour les relations internationales.

Sans préjudice du profond respect suscité par ce document, je dois également dire que j'ai constaté que la proposition Amorim soulève des réserves et des difficultés pour plusieurs parties, qui ne sont pas encore prêtes à se joindre à un consensus en sa faveur. Ces problèmes ne vous sont pas inconnus. Ceux qui les ressentent et définissent comme tels vous les ont déjà amplement exposés. Je n'ai nullement l'intention ici de les décrire à mon tour.

Le point sur lequel je voudrais néanmoins insister est que jamais au cours de mes consultations je n'ai eu à faire face à des esprits bornés. On m'a certes parlé de "principes incontournables" et nous savons tous que chaque terme, aussi bien du texte dont nous sommes saisis que de la déclaration qui doit l'accompagner, a été choisi avec le plus grand soin pour promouvoir le consensus - d'où le caractère relativement figé des textes en question -, mais les esprits ne sont nullement fermés à une nouvelle analyse et, ce qui est peut-être encore plus important, ils ne sont absolument pas opposés au contexte extrêmement dynamique dans lequel notre quête de consensus se déroule et qui se caractérise par la complexité et l'évolution des considérations stratégiques et tactiques pour toutes les parties.

Il est bien évident qu'il y a plus que le sort du document CD/1624 qui est en jeu. Eu égard aux préoccupations généralisées que suscite la tentation du repli unilatéral ou d'une multipolarisation relativement sélective, il y va aussi de l'avenir des accords multilatéraux de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement, en général, et de celui de cette instance, en particulier.

Il importe de répéter que cette Conférence a un rôle crucial à jouer dans la réalisation de notre aspiration commune de voir appliquer des mesures plus strictes de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement. Sa raison d'être - le fait que le sort de chacun est l'affaire de tous - est incontournable. Son mandat de négociation est unique et nécessaire. De plus, il est extrêmement ouvert. Les quatre États qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont tous représentés ici, à égalité avec les autres pays. Les grandes puissances font toutes partie de cette instance et sont prêtes - quand il le faut - à discuter, explorer de nouvelles voies et entamer des négociations. D'ailleurs, si l'on tient compte des préoccupations largement répandues concernant la stabilité stratégique mondiale et de la crainte de nouvelles courses aux armements, il est certainement paradoxal que les moyens de progresser disponibles ici soient actuellement quasiment pas utilisés.

Je m'engage à suivre les instructions que vous me donnerez, à ne ménager aucun effort pour remédier à cette situation et à faire en sorte que la Conférence reprenne ses travaux. En tant que Président, je suis éminemment conscient de la responsabilité qui nous incombe en ce qui concerne la qualité des options multilatérales dont disposent des États désireux d'assurer une sécurité commune, ainsi que la qualité des progrès sur le plan multilatéral et les perspectives qu'ouvriraient ces progrès. Il ne sert à rien de reprocher aux instruments le fait qu'ils ne soient pas utilisés. Nous ne sommes pas à même de prendre ici les décisions nécessaires pour nous doter d'un programme de travail. Mais c'est à nous qu'il revient directement de mettre au point et de continuer à proposer les meilleures solutions multilatérales possibles pour réaliser nos objectifs communs de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Mon avis, que je sais largement partagé, est que le texte proposé dans le document CD/1624 - ou une version très proche - reste la meilleure solution dont nous disposons et, aussi, que son adoption serait pour nous une façon on ne peut plus appropriée de nous acquitter de notre obligation première.

Il est clair que nous éprouvons tous le même sentiment de frustration mais, au moment où nous nous réunissons à nouveau, je crois qu'il serait sage de moduler et de canaliser notre impatience de manière productive. Il n'est guère dans notre intention d'attendre les bras croisés et encore moins de rester impassibles. Nous devons cependant nous montrer réalistes : la patience reste une vertu nécessaire, même pour ceux dont les attentes sont depuis longtemps déçues.

Après tout, la journée ne fait que commencer et nous ne sommes qu'au début de ce nouveau millénaire. La session de 2001 est ouverte depuis moins d'une heure. De nouveaux acteurs, appelés à jouer un rôle essentiel, ont pris leurs fonctions il y a trois jours seulement. Compte tenu de cette réalité, il serait certainement mal venu, eu égard à certains points cruciaux, de vouloir immédiatement arrêter un programme de travail complet. Quoi que nous pensions des lenteurs passées, quelle que soit l'impatience qui nous anime, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre les choses là où elles en sont actuellement.

Avec votre appui, je vais achever le cycle actuel de consultations et poursuivre la recherche d'un consensus. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de mes impressions et de mes efforts, ainsi que des progrès qui seront éventuellement réalisés.

En attendant, j'engage toutes les délégations à faire immédiatement bon usage de la Conférence, même si aucun programme de travail n'a été adopté. Force est de constater à ce sujet que les listes des orateurs à nos séances plénières sont très courtes et je suis préoccupé par les impressions que peut susciter l'existence d'une telle situation. Je vous engage donc tous vivement à mettre à profit ces séances pour faire connaître vos vues sur le document CD/1624 et les moyens d'aller de l'avant, dans le contexte actuel de la sécurité mondiale. Je vous engage, en outre, à faire fond sur ce document pour trouver un terrain d'entente et promouvoir les intérêts que nous partageons tous, que nos pays soient dotés ou non de l'arme nucléaire, qu'ils aient ou non adhéré au TNP, qu'ils appartiennent à tel ou tel groupe ou à telle ou telle région. Réunis ici face à face, nous devons essayer de renforcer notre sécurité, de manière concertée, dans un climat de confiance et grâce à des mesures multilatérales soumises à vérification - de sorte que nous ressentions beaucoup moins l'envie d'assurer notre sécurité ailleurs, au moyen des armes.

Pour parler d'une façon plus imagée encore, je vous engage à utiliser cette instance unique pour témoigner de la vitalité qui est la nôtre, ainsi que de notre dignité et de la volonté que nous avons de surmonter les graves dangers qui nous menacent, d'arriver à définir ensemble encore plus précisément nos intérêts communs en matière de sécurité mondiale et multilatérale et de créer et d'utiliser ici de nouveaux moyens de préserver, protéger et promouvoir ces intérêts.

L'idéal serait que mon discours se concrétise par la décision consensuelle d'adopter un programme de travail aussi ambitieux que celui contenu dans le document CD/1624, qui aborde les questions de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, des garanties de sécurité, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et du désarmement nucléaire, ainsi que celles concernant les mesures de transparence et les mines antipersonnel et, enfin, la composition, l'ordre du jour et le fonctionnement de la Conférence. Ambitieux programme de travail, donc, qui vaudrait vraiment la peine d'être réalisé.

Lorsqu'il a pris la parole devant la Conférence il y a deux ans, le Président Jiang Zemin nous a dessiné un projet que nous devrions tous nous efforcer de réaliser. Citant le poète Li Po de la dynastie des Tang, il a dit : "Le long vent rompt la vague, acceptons-en l'augure. Un nuage pour voile, on passe l'océan !".

La mer est démontée. Je crois le moment venu de hisser la voile pour aller rompre les flots... Avançons sans peur, en glissant sur la vague quand nous le pouvons.

Profitant de cet élan, je vais maintenant inviter le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Vladimir Petrovsky, à donner lecture d'un message adressé à la Conférence par M. Kofi Annan.

M. PETROVSKY (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant permanent du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) :

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant permanent du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

À l'occasion de l'ouverture de la session de la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies m'a prié de vous transmettre le message ci-après.

"La Conférence du désarmement est une instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Votre session de 2001 s'ouvre à un moment unique, lui aussi, dans l'histoire de la diplomatie multilatérale. Lors du Sommet du millénaire qui s'est tenu l'année dernière, les États Membres ont réaffirmé leur attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et leur volonté de faire face aux problèmes les plus pressants de notre époque. Dans la Déclaration du millénaire, ils ont insisté sur la nécessité d'œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive - notamment les armes nucléaires - et de mettre fin au trafic d'armes légères. Dans la déclaration qu'il a faite à l'occasion du Sommet, le Conseil de sécurité a souligné l'importance cruciale du désarmement dans les situations d'après conflit.

L'année dernière également, les États parties au TNP ont adopté par consensus - pour la première fois en 15 ans - un document final sur l'application de ce Traité. De nouveaux progrès ont été enregistrés au cours des négociations sur un protocole pour la vérification du respect de la Convention sur les armes biologiques. La deuxième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la deuxième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques ont donné un nouvel élan aux efforts visant à éliminer les mines antipersonnel et à en atténuer les effets tragiques. En outre, les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sont entrés dans une phase décisive.

Or, en cette même année du millénaire, la Conférence du désarmement a été une nouvelle fois incapable de s'entendre sur un programme de travail complet. La persistance de désaccords sur les priorités vous a empêché d'adopter des mécanismes appropriés pour examiner les questions touchant aussi bien le désarmement nucléaire que la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Aucun progrès n'a été enregistré dans les négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Au total, cette absence de consensus s'est traduite par un blocage qui est pour moi une source de préoccupation intense et le signe que cette Conférence n'a pas su donner la mesure de toutes ses capacités.

Nous devons agir de façon ferme et concertée si nous voulons surmonter cet état de choses. Nous devons nous efforcer d'instaurer un climat politique propice à la pleine exploitation de la Conférence comme instance de négociation. Il faut pour cela rétablir une harmonie minimale entre les grands acteurs. Ce n'est qu'à partir de là que la Conférence pourra trouver un juste équilibre entre les priorités de chacun des États membres en matière de désarmement - pour ce qui est notamment de la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire et du processus de désarmement nucléaire - tout en préservant et en renforçant la stabilité stratégique.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant permanent du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

J'engage tous les membres de la Conférence à réfléchir aux nombreuses ressources intellectuelles et politiques dont ils disposent. La Conférence demeure l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale. Aucune autre instance n'est dotée d'un aussi grand nombre d'experts et n'a accumulé autant de connaissances dans ce domaine. Quatorze de ses membres disposent de missions qui s'occupent exclusivement des questions de désarmement, avec à leur tête un ambassadeur expressément chargé de ces questions. Votre composition vous place dans une position unique et privilégiée permettant de négocier des instruments qui peuvent réellement faire l'objet d'une ratification universelle et d'une application effective.

Votre première tâche en ce début de session consistera donc à remédier à l'absence inquiétante de volonté politique qui vous empêche d'exploiter pleinement ces ressources. Des progrès louables ont effectivement été accomplis l'an passé afin de promouvoir le consensus concernant les mécanismes auxquels serait confié le soin d'examiner les deux questions en suspens du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je vous engage à poursuivre sur cette voie avec détermination. Profitez de cette occasion pour réunir toute la volonté politique nécessaire pour aboutir à un accord sur un programme de travail applicable et équilibré, tenant compte des priorités et des préoccupations de tous les États. Je suis persuadé que vous y arriverez si vous adoptez une stratégie axée sur les résultats, semblable à celles qui ont déjà fait leurs preuves dans de nombreux domaines, y compris certains qui touchent le désarmement. C'est sur une telle stratégie qu'a été fondé le processus de renforcement du système des Nations Unies.

Pour ma part, je tiens à vous assurer que l'Organisation fera tout son possible pour appuyer les efforts de la Conférence. J'exprime également l'espoir qu'en cette année 2001, concrétisant nos paroles par des actes, nous ferons en sorte que cette session soit réellement fructueuse et couronnée de succès."

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques observations sur certaines questions concernant l'organisation des travaux de la Conférence.

Comme les années précédentes, la Conférence se verra allouer 10 séances par semaine. Elle pourra donc tenir deux réunions par jour, avec des services complets pendant toute la session. Je n'ai guère besoin de souligner qu'il est essentiel que la Conférence utilise au mieux les ressources qui lui sont allouées. À ce sujet, je voudrais aussi vous rappeler qu'il est très important de commencer les séances à l'heure. Je voudrais dire enfin qu'il ne pourra pas y avoir de séances avec des services complets le soir ou le week-end.

La Conférence continuera de disposer de la salle des conseils, de la salle I, de la salle C-108 et de la salle de conférence du secrétariat, au sixième étage. Le cas échéant, une salle de conférence supplémentaire pourra également lui être réservée. Les délégations qui ont besoin de ces salles pour leurs consultations sont priées de s'adresser au secrétariat afin que ce dernier puisse en coordonner l'occupation.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant permanent du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

En ce qui concerne la documentation, il faut que vous sachiez que les capacités des services linguistiques ont atteint leurs limites. En conséquence, les mesures d'économie adoptées par la Conférence pour rationaliser la publication et l'utilisation de la documentation restent en vigueur. En particulier, il convient de présenter tous les documents longtemps à l'avance et d'éviter les doubles emplois. À cet égard, je voudrais appeler une nouvelle fois l'attention de la Conférence sur le fait que le règlement de l'Organisation des Nations Unies n'autorise pas la traduction et la distribution des textes des déclarations faites par les délégations en séance plénière en tant que documents distincts de la Conférence, étant donné que ces déclarations sont déjà consignées dans les comptes rendus. Je suis sûr que je peux compter sur votre entière coopération pour faire preuve de la plus grande retenue, chaque fois que cela est possible, pour limiter la documentation.

Je rappelle en outre que, dans le cadre des efforts déployés par le secrétariat depuis mars 1996 pour réduire les dépenses de fonctionnement, seuls les documents contenant des projets de proposition qui appellent une décision seront distribués dans les salles de réunion. Les documents de présession et de référence continueront d'être fournis par les missions permanentes et les missions d'États ayant le statut d'observateur. Les délégations sont donc priées de bien vouloir conserver les exemplaires reçus tout au long de la session annuelle et de les utiliser pendant les séances. Néanmoins, un nombre limité de documents seront disponibles au comptoir de distribution des documents, dans la salle C-111.

Dernier point, mais non le moindre, je voudrais rappeler aux délégations qu'elles doivent présenter dès que possible leurs lettres de créance, de façon que le secrétariat puisse délivrer les cartes d'accès aux salles de conférence et établir la liste des participants. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir avoir sur eux leur laissez-passer diplomatique ou à tout le moins la carte d'identité fournie par l'Office des Nations Unies à Genève.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Petrovsky de nous avoir communiqué ces renseignements d'ordre administratif et donné lecture du message du Secrétaire général. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir dire à ce dernier combien nous apprécions son appui et l'importance qu'il attache à nos travaux.

Le Secrétaire général de l'ONU m'a par ailleurs adressé une communication contenant le texte de toutes les résolutions sur le désarmement et les mesures de sécurité internationale adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, dont certaines comportent des demandes adressées expressément à la Conférence. Le secrétariat a fait distribuer cette communication sous la cote CD/1633.

Aucun orateur n'est inscrit sur ma liste pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Celle de l'Allemagne souhaite intervenir. Je donne la parole à l'Ambassadeur Seibert.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je suis particulièrement heureux de vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous savons tous que le Canada est engagé fermement dans l'effort de maîtrise des armements et de désarmement dans tous les domaines. Votre pays a joué un rôle décisif dans de nombreuses instances, contribuant notamment au succès de l'une des principales entreprises de ces dernières années, à savoir l'élaboration de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, appelée à juste titre Convention d'Ottawa.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux collègues qui viennent de nous rejoindre, ainsi qu'au nouveau Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Roman-Morey. Je me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec chacun d'entre eux. Je voudrais aussi saluer chaleureusement le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, qui nous honore de sa présence aujourd'hui.

Le mandat du premier président de chaque nouvelle session de la Conférence est le plus difficile et le plus périlleux à assumer. Conformément aux objectifs ambitieux qu'elle a énoncés dans sa décision CD/1036, la Conférence est censée prendre les principales décisions concernant ses travaux, c'est-à-dire l'adoption de son ordre du jour et d'un programme de travail et la création d'organes subsidiaires, au cours des deux premières semaines de chaque session. La tâche qui vous attend est à ce titre assurément redoutable. Vous devez accomplir en deux semaines ce que la Conférence n'a pas réussi à faire au cours des deux dernières années. Cela ressemble à une "mission impossible", qui doit cependant être entreprise. Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de la délégation allemande dans les efforts que vous déploierez pour surmonter le blocage de ces dernières années et faire en sorte que la Conférence s'engage à nouveau dans des travaux de fond dans les meilleurs délais.

La Conférence doit en premier lieu se prononcer sur son ordre du jour. Il y a un an, à la première séance plénière de la session de 2000, j'ai fait part de réticences concernant le traitement qui a été réservé à l'ordre du jour par le passé. J'ai souligné que cet ordre du jour était non seulement dépassé mais aussi dénué de toute signification pratique pour le travail de cette Conférence. Au cours des deux dernières années, aucun de ses thèmes n'a fait l'objet d'un débat de fond et aucun organe subsidiaire chargé de négocier ou de préparer d'éventuelles négociations n'a été créé. Je ne souhaite pas répéter ici dans le détail ce que j'ai dit l'an dernier, car j'estime qu'il va de soi que la Conférence doit tout faire pour réfléchir et trouver une solution à cette situation déplorable si nous ne parvenons pas rapidement à nous entendre. À quoi bon se doter d'un ordre du jour si nous devons d'abord adopter un soi-disant programme de travail sans même avoir pris le temps d'engager un débat de fond sur les points de l'ordre du jour ? En outre, les décisions que nous avons prises sur l'ordre du jour lors des quatre dernières sessions prévoient des consultations sur le réexamen de cet ordre du jour et disposent que ce dernier est adopté "sans préjudice de l'issue" desdites consultations. Or, aucune consultation de la sorte n'a eu lieu au cours des deux dernières années, ce qui n'est pas fait pour renforcer la crédibilité de nos décisions.

Les membres de la Conférence semblent s'entendre pour considérer qu'il faut trouver une solution à ces problèmes. De fait, les propositions de programme de travail avancées par les présidents successifs de la session de 2000 prévoient la désignation de coordonnateurs spéciaux pour les questions touchant le réexamen de l'ordre du jour et l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Ces points, ainsi que d'autres éléments figurant dans ces propositions, font l'objet d'un consensus depuis un certain temps déjà. Cependant, aucune

décision n'a pu être prise, en raison des deux grandes questions restées en suspens que nous connaissons tous. On s'accorde pourtant à reconnaître que l'examen de ces questions devrait se faire dans le cadre d'organes subsidiaires appropriés. Seuls la dénomination et le mandat de ces mécanismes continuent de poser problème. Si toutes les délégations voulaient bien résister à la tentation de préjuger des résultats de nos travaux avant même que ceux-ci aient commencé, nous pourrions nous mettre au travail très bientôt. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, qu'ainsi qu'elle l'a fait dans le passé, la délégation allemande saura se montrer très ouverte sur ces questions.

Le premier objectif de la Conférence doit être d'engager des travaux de fond dans les meilleurs délais. L'Allemagne appuiera les efforts déployés dans cette direction. Nous préférons vivement concentrer nos efforts sur les grandes questions de fond et éviter les débats sur des questions de procédure. Si toutefois aucun progrès n'était réalisé sous votre présidence, nous considérons que la Conférence devra réexaminer d'urgence la façon dont elle fonctionne, ainsi que le rôle et la pertinence de son ordre du jour actuel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Seibert de son intervention et des paroles aimables et encourageantes qu'il a eues à mon égard. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, j'ai l'intention d'inviter la Conférence à examiner, en séance plénière informelle, le projet d'ordre du jour de la session de 2001, tel qu'il figure dans le document CD/WP.514, qui a été distribué ce matin et que vous connaissez tous, ainsi que les demandes reçues d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer aux travaux de la présente session, qui sont consignées dans le document CD/WP.513 qui vous a également été distribué ce matin.

Ensuite, nous reprendrons cette séance plénière afin d'officialiser les décisions que nous aurons prises à notre réunion informelle. Je vais donc suspendre brièvement la séance plénière et convoquer une séance informelle ouverte uniquement aux délégations des États membres, afin d'examiner le projet d'ordre du jour pour la session de 2000 et les demandes reçues des États non membres. Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes, afin de permettre aux autres délégations et aux visiteurs de quitter la salle.

La séance est suspendue à 10 h 45; elle est reprise à 11 heures.

Le PRÉSIDENT : Je propose que nous abordions comme prévu les deux questions que nous venons d'examiner de façon informelle, en suivant l'ordre dans lequel cet examen s'est déroulé. J'appelle donc votre attention, dans un premier temps, sur le document CD/WP.513, auquel sont jointes les demandes reçues de 34 États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux. Je vais, pour mémoire, vous redonner lecture de la liste des 34 pays en question : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Grèce, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Monaco, Népal, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Slovaquie, Thaïlande et Zambie.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur ? Je ne constate aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

J'en arrive maintenant à la question de l'ordre du jour et, conformément aux échanges informels que nous venons d'avoir, j'appelle votre attention sur le document CD/WP.514, que nous allons à présent modifier officiellement, une nouvelle fois, en remplaçant les termes "en attendant l'achèvement de ses consultations" par "décidant de reprendre ses consultations".

Comme je l'avais annoncé, je voudrais dire qu'il est pour moi entendu que, s'il existe un consensus au sein de la Conférence pour examiner telle ou telle question, cette question pourra être traitée dans le cadre de cet ordre du jour. L'ordre du jour ainsi révisé et accompagné de la déclaration que je viens de faire recueille-t-il votre agrément ? Je ne constate aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de faire une brève intervention à propos de la déclaration que vous venez de faire au sujet de l'adoption de l'ordre du jour

Vous venez de dire que rien n'empêchait la Conférence du désarmement de traiter d'autres questions dans le cadre du présent ordre du jour. Dans ce contexte, j'aimerais souligner que la communauté internationale a pleinement accepté la proposition visant à faire en sorte que les mesures relatives à la maîtrise des armements et au désarmement prises au niveau mondial soient complétées par des mesures prises régionales et sous-régionales. En fait, cette idée reflète la dynamique particulière de la course aux armements dans les différentes régions du monde. Le désarmement mondial et le désarmement régional doivent donc aller de pair.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/33 P, a appelé la Conférence du désarmement à négocier des principes concernant la maîtrise des armements aux niveaux régional et sous-régional. Ma délégation a l'intention de donner suite à cette proposition et aux recommandations de l'Assemblée générale dans le cadre de la Conférence, au titre d'un point pertinent de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je considérerai que nous avons terminé nos travaux. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra après-demain, jeudi 25 janvier 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.
